
DECRET N° 71-74 /CP/MSPAS

du 26 Avril 1971

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;

VU la Loi 65-20 du 23 Juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU la Loi Organique N° 64-34 du 12 Décembre 1964 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;

VU l'Ordonnance N° 71-2/CP/MSPAS du 1er Février 1971 portant reorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;

VU le Decret N° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement

VU le Decret N° 287/PR/MFPT du 16 Juillet 1966 portant Statuts Particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique ;

SUR proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T

ARTICLE PREMIER.— Le Docteur Joseph Gnansounou CODJA, Médecin Diplômé d'Etat de première classe, Diplômé de Santé Publique de Rennes (FRANCE) est nommé DIRECTEUR DES SERVICES DE SANTE de BASE à COTONOU, cumulativement avec ses fonctions de Directeur Départemental de la Santé du MONO, avec résidence à Lokossa.

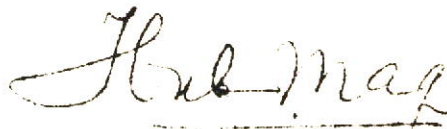
ARTICLE 2.— Le présent Decret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de sa signature, et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1971

par le Conseil Présidentiel



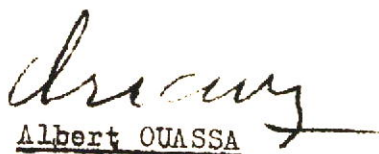
Justin AHOMADEGHE-TOMETIN



Hubert M A G A

LE MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE
et DES AFFAIRES SOCIALES

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 -
CS 6 - MSPAS et Soes 10 -
SGG 4 - Ministères 10 - HC 3 -
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-DB-DC 7 -
Gde Chanc-CF-Solde 3 - Trésor 4 -
DI 8 - DEP-Dtion.Stat-DGAJL 6 -
DEP + s/dtions 6 - Intéressé 1.-


Albert OUASSA